



République Française

Département
du Nord

Envoyé en préfecture le 31/08/2020

Reçu en préfecture le 31/08/2020

Affiché le 31/08/2020 SLOW

ID : 059-215901281-20200827-CM202008D6-DE

Extrait du registre
Des délibérations du Conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 27 aout 2020

L'an deux mil vingt le 27 aout à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi activités, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, , E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM.CLERFAYT, N.ROUBAUD, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir : F. TREDEZ > pouvoir à T. WHIDEN, JM. SPETEBROODT > pouvoir à MC. FICHELE,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation
LE 21 aout 2020

Objet de la délibération

Attribution des subventions
Associations 2020

CM 2020//08-D6

Lors du conseil Municipal du 23 juillet 2020, le vote des subventions aux associations et clubs de Capinghem a été ajourné. Madame Paraboschi présente le tableau issu de la réunion de commission qui a eu lieu le 21 août 2020. Un calcul a été à nouveau effectué pour chacune des structures. Après discussion et débat lors de cette commission, la liste synthétique des attributions est proposée comme telle :

- APEIC : 1500 euros
- Association sportive de Capinghem : 1700 euros
- Association sportive omnisport : 630 euros
- Badminton : 140 euros
- Cap'Arts : 950 euros
- Cap'gym : 1085 euros
- Chorale Chœur grenadine : 350 euros
- Club culturel : 780 euros
- Club de l'amitié : 845 euros
- Point danse : 500 euros
- Tennis de table loisir Capinghem : 400 euros
- UNC : 500 euros
- Un pied devant l'autre : 300 euros
- Vivre Ensemble à Humanité : 700 euros

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 31/08/2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions 2020 aux associations et clubs.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire
Christian MATHON

